



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 16/2012

le 27 juin 2012

Concerne :

Mise à disposition du Chalet de la Grande Bonavau aux sinistrés de La Neuve.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous avez pu l'apprendre par la presse, le chalet de La Neuve, propriété de la Commune de Blonay, situé en contrebas de Montbrion, a été entièrement détruit par le feu le 14 mai dernier.

Si aucun blessé n'est à signaler, les 28 propriétaires de la Société d'alpage de Blonay se sont retrouvés privés de lieu pour confectionner leurs fromages.

Notre Commune a été approchée afin de savoir si elle pouvait mettre à disposition son chalet d'alpage de la Grande Bonavau, durant la période estivale, pour la fabrication des fromages.

La Municipalité, d'entente avec l'amodiatraire auquel elle loue ses alpages et chalets, a accepté la demande. Cette solidarité permettra aux personnes touchées de poursuivre leur activité et d'assurer les revenus issus de la fabrication de fromage.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 4 juin 2012

ADM-1205-PAD-hm-CC-Communication16-chalet-de-la-neuve.docx



MAISON DE COMMUNE GRAND-RUE 46 CASE POSTALE 144 1814 LA TOUR-DE-PEILZ
TÉLÉPHONE 021 977 01 11 FAX 021 977 01 15
E-MAIL greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch